

## L'homoparentalité en Allemagne en 2003



*D'après l'article "Wenn die Eltern schwul sind" (quand les parents sont homos) paru dans l'hebdomadaire Die Zeit, n°2, du 31/12/2003, pages 11 à 14, à la rubrique "Dossier" auteurs : Roland Kirbach et Martin Spiewak.*

### Résumé

Les auteurs partent d'une constatation : de plus en plus de couples homos souhaitent avoir un enfant. Mais ce désir est difficile à réaliser. En effet, ces couples doivent surmonter plusieurs obstacles : trouver un donneur pour les lesbiennes, trouver une mère pour les gays, faire avec des lois qui leur sont défavorables, et leurs propres doutes sur la possibilité qu'auront leur(s) enfant(s) de s'épanouir.

L'article présente à travers plusieurs exemples les différentes façons qu'ont les gays et lesbiennes de mettre au monde et/ou d'élever un ou des enfants et il s'étend sur les questions qui peuvent se poser à eux dans chacune de ces situations (l'AD et la question de l'anonymat des donneurs, les enfants de couples homos souffrent-ils d'avoir des parents différents ? ...). Les auteurs expliquent également dans quel contexte juridique et social ces couples évoluent. Compte-tenu de l'évolution des mentalités et des récentes modifications du code de l'enfance, il sera probablement de plus en plus simple pour les gays et les lesbiennes allemand(e)s de devenir parents.

L'article se conclut sur l'idée que ce seront peut-être les enfants de familles homoparentales qui feront aller de l'avant leurs parents, en les poussant à moins cacher leur homosexualité.

### 1. L'évolution de l'homoparentalité : De plus en plus d'homos ont un désir d'enfant

On ne dispose pas de chiffres fiables en Allemagne, mais en se fondant sur des données américaines, on estime qu'environ 1/3 des lesbiennes et 1/5 des homos ont un ou des enfants. Au total on estime à un million le nombre d'enfants ayant des parents homos. Jusqu'à présent les enfants de couples homos sont en majorité issus d'une union hétéro antérieure, mais la part des enfants issus d'un couple homo ne cesse d'augmenter.

Cette évolution devrait se poursuivre. En témoigne l'abondance de sites sur Internet, le nombre croissant de publications sur la question, les innombrables petites annonces dans la presse homo (recherche de donneurs) et l'apparition de nouveaux groupes de gays et de lesbiennes désireux d'avoir des enfants. A Berlin on parle même de "Gayby-Boom" (Gay + Baby). A Berlin justement a été créée il y a un an et demi l'association "Queer family - Lesbisch ? - Schwul ? Kinderreich !" qui compte aujourd'hui environ 140 membres dont les deux tiers sont des lesbiennes. Il s'agit d'une bourse de contacts et trois enfants sont déjà nés grâce à des rencontres au sein de cette association. A Hamburg Mario et Georg ont fondé le collectif "Kids wanted".

Cette évolution serait liée à l'apparition de nouvelles générations d'homos et de lesbiennes (les 30-40 ans d'aujourd'hui), plus sûrs d'eux, qui ne veulent pas seulement être acceptés comme couples mais revendiquent aussi le droit d'avoir des enfants. Cette plus grande assurance s'explique entre autres par l'évolution de la société et de la législation : en 2001 a été promulguée la loi qui permet une union civile entre deux personnes de même sexe (Lebenspartnerschaftsgesetz). Certaines personnes connues

font savoir haut et fort qu'elles sont gaies (comme par exemple le maire de Berlin, Klaus Wowereit) ce qui contribue également à changer le climat social. D'autre part les gays et lesbiennes eux-mêmes ont évolué : avoir des enfants n'est plus associé à une sexualité particulière (hétérosexualité). Selon la fédération gaie et lesbienne d'Allemagne (Lesben- und Schwulverband Deutschlands, LSVD), c'est comme si un tabou s'était brisé. De même que de plus en plus de couples hétéros n'ont pas d'enfant, de plus en plus de gays et de lesbiennes ne veulent plus refouler leur désir d'enfant.

### 2. La législation et son évolution probable

Jusqu'ici, la politique et la législation se sont opposées à l'égalité complète entre couples homos et couples hétéros sous prétexte que les couples homos ne fondaient pas de famille et qu'il n'y avait donc pas lieu de les protéger. Ainsi la Constitution protège le mariage parce qu'il doit donner une sécurité à l'homme et à la femme qui fondent une famille. En 1993 le Tribunal constitutionnel justifiait encore un traitement différent des couples homos et hétéros. En 1997, le Tribunal fédéral du travail a refusé à un couple homo de fonctionnaires le versement d'une prime (Ortzuschlag) que reçoivent les couples mariés (même s'ils n'ont pas d'enfant), en arguant du fait que la communauté de vie homosexuelle, à la différence du mariage, ne permettait pas la reproduction. Et même la récente loi (2001) sur l'union civile (qu'on doit à la coalition des sociaux-démocrates et des verts) a repris cette conception : les couples homos ne peuvent pas adopter d'enfant ; si dans une famille homoparentale le parent dit biologique meurt, la garde des enfants n'est pas confiée à l'autre parent, même si un contrat de vie commune a été conclu ; la loi ne donne aux parents "sociaux" (en allemand : Co-Mutter ou Co-

Vater) que la "petite" responsabilité partagée, c'est-à-dire seulement pour les choses de la vie quotidienne de l'enfant et ce, seulement en accord avec le parent qui a la pleine responsabilité de l'enfant ; enfin les parents homos ne bénéficient pas d'allègement d'impôt(s). Le "Gayby-Boom" actuel fait donc vaciller l'argumentation sur laquelle repose une législation discriminante.

### 3. L'évolution de la société

La société, selon les auteurs, est en avance sur la politique. On n'entend quasiment plus d'attaques verbales contre les familles homoparentales. Dans les années 1990 l'évêque de Fulda Johannes Dyba, décédé aujourd'hui, refusait dans un talk-show d'appeler famille "deux lesbiennes avec un flacon de sperme anonyme dans le congélateur". Aujourd'hui le théologue catholique et expert en bio-éthique Dietmar Mieth, de l'université de Tübingen, estime qu'il n'y a pas de droit à la reproduction ; il s'oppose donc à la délivrance de dons de sperme à des couples de lesbiennes. Les dons ne devraient être délivrés que sur indication médicale, par exemple si dans un couple l'homme est stérile. Comme l'homosexualité n'est pas une maladie (sic), il n'y a pas lieu, selon Mieth, de faire bénéficier des lesbiennes de dons de sperme.

### 4. Comment les couples homos parviennent-ils à avoir des enfants ?

#### Exemple 1: un couple de lesbiennes et un gay qui est le père de l'enfant porté par une des deux femmes.

Un couple de femmes vivant à Berlin cherchait un donneur afin de mettre au monde un enfant. Elles ont fait appel à un gai que leur a fait connaître une amie. En effet elles ne voulaient pas d'un don anonyme. Leur enfant devait avoir un père. L'homme qui leur a été présenté leur convenait et finalement celle qui devait porter l'enfant a mis au monde un petit garçon. Cependant le rôle de chacun et de chacune n'a pas été entièrement clarifié avant la naissance. Le donneur ne veut pas être seulement donneur. Lui aussi souhaitait depuis longtemps avoir des enfants. Il veut participer à l'éducation de son fils et jouir du sentiment d'être père, d'avoir un enfant qui lui ressemble. Mais les deux femmes ne veulent pas d'un père actif. Il doit seulement être un ami qui vient régulièrement les voir. Leur fils doit savoir qu'il est son père mais il ne doit pas l'appeler papa. La compagne de la mère ne veut pas non plus être appelée maman par l'enfant. Les deux femmes envisagent de s'installer en France (la mère "biologique" est française). Le père de l'enfant, professeur de français, prévoit de leur rendre visite aussi souvent que possible, pendant ses vacances .

#### Exemple 2 : ' IAD et la question de l'anonymat du donneur ; les mères porteuses.

Les auteurs prennent l'exemple d'un couple de lesbiennes (40 et 36 ans) qui a eu recours à l'IAD en Hollande. Après avoir cherché sans succès un donneur par annonce, elles se sont rendues dans une banque de sperme hollandaise. Les cliniques hollandaises ont longtemps été la principale destination des lesbiennes allemandes désireuses d'avoir un enfant par IAD. Ces deux femmes n'ont jamais eu affaire à des réactions de rejet et tout leur entourage les considère comme les deux mamans de leur fils Jonas. La mère dite "biologique" a prétendu être célibataire pour obtenir une place à la crèche, mais pour les puéricultrices il est clair que Jonas a deux mamans.

**L'anonymat du donneur** tend à être remis en cause dans certains pays d'Europe qui suivent en cela la convention des droits de l'enfant de l'ONU. Cette convention reconnaît à chaque enfant le droit de connaître son ascendance génétique. Le Tribunal constitutionnel allemand s'est prononcé plusieurs fois en ce sens : chaque enfant doit pouvoir connaître son père biologique. C'est pourquoi, en principe, les banques de sperme allemandes ne devraient plus assurer l'anonymat aux donneurs. Mais les décisions du Tribunal constitutionnel n'ont jamais débouché sur une loi et beaucoup de banques continuent de garantir l'anonymat aux donneurs.

La Suède est le premier pays au monde à avoir accordé, en 1985, le droit aux enfants,"quand ils sont suffisamment mûrs", de connaître l'identité de leur père génétique . A cette fin, toutes les informations concernant les donneurs sont rassemblées dans un registre national. En Hollande existe une loi semblable depuis le courant de l'année 2002. Les cliniques de reproduction ne peuvent plus accepter de donneurs anonymes (les "No-Spender" en allemand !). Seuls sont acceptés les "Yes-Spender", les donneurs qui permettent aux enfants engendrés grâce à leur don de pouvoir plus tard entrer en contact avec eux. Les donneurs qui veulent rester anonymes ne sont acceptés que si leur sperme a déjà permis, avant 2002, la naissance d'un enfant et que les parents de cet enfant souhaitent faire appel de nouveau au même donneur. Pour obtenir une IAD en Hollande, l'attente est aujourd'hui très longue et la priorité est donnée aux couples hollandais. La nouvelle destination des couples lesbiens allemands qui désirent avoir un enfant est désormais le Danemark. Ces femmes se rendent par exemple à la clinique Stork de Copenhague, dont la publicité - rédigée en allemand - indique que 60 % de ses clientes sont des lesbiennes ou des femmes célibataires.

L'abandon de l'anonymat du donneur repose en grande partie sur les expériences faites avec les enfants adoptés. Leurs origines génétiques joueraient un rôle important dans la construction de leur identité, et ce même lorsqu'ils ont de bonnes relations avec leurs parents adoptifs et que leurs parents biologiques ne jouent aucun rôle dans leur vie.

En Allemagne aussi on s'oriente vers une ouverture des cliniques de reproduction aux lesbiennes. D'une part les mentalités évoluent depuis peu parmi les médecins de la reproduction. La nouvelle loi sur les unions civiles y a beaucoup contribué. Ainsi, selon Thomas Katzorke, du Centre de médecine reproductive d'Essen, la plus grosse

banque de sperme d'Allemagne, puisque l'Etat sanctionne à présent les liens qui unissent des lesbiennes, il n'y a donc plus de raison d'exclure les couples lesbiens (de l'accès aux dons de sperme). Enfin, le droit des enfants ("Kindschaftsrecht") a été réformé en 2002, de sorte que dans le cas d'une insémination avec donneur, ni le médecin qui a procédé à l'insémination, ni le donneur n'ont plus à craindre qu'on leur réclame un jour une pension alimentaire. La loi de protection de l'embryon qui date de 1989 n'a pas défini la situation du donneur. Les médecins ne mettent donc en relation avec des donneurs que des femmes mariées.

En Hollande, en Belgique, au Danemark et en Espagne en revanche, les banques de sperme accueillent des couples lesbiens depuis de nombreuses années, ce qui est à l'origine d'un important tourisme de reproduction des couples de lesbiennes allemandes.

Une autre façon de recevoir un don est de passer commande à des banques qui livrent des particuliers par la poste. C'est le cas de la banque Cryo de Fairfax en Virginie. On peut choisir les donneurs d'après un certain nombre de caractéristiques : diplôme universitaire, couleur des yeux etc. La recherche peut se faire sur Internet et le don peut être commandé par e-mail. Autre exemple : une agence de vente par correspondance basée à Londres, "Man-not-included", offre des services identiques depuis un an environ. En été 2003 elle a provoqué la frayeur de l'Eglise catholique et des hommes politiques de Bavière lorsqu'elle a annoncé son intention d'ouvrir bientôt une filiale à Munich.

Quant aux couples gais qui souhaitent avoir un enfant "biologique", ils ont besoin d'un ovule et d'une mère porteuse. Cela n'est légalement possible qu'aux Etats-Unis et contre de l'argent. Les mères-porteuses sont interdites dans presque toute l'Europe. Seule l'Angleterre les autorise, mais sous des conditions très strictes. Pour un couple d'hommes allemands, il reste à s'entendre avec un couple lesbien ou une femme lesbienne ; ou encore à s'efforcer de se voir confier la garde d'un enfant que ni l'un ni l'autre n'ont contribué à mettre au monde ; comme l'adoption par un couple gay n'est pas autorisée, un seul des deux hommes peut adopter. Mais de toute façon, étant donné la forte demande venant de couples mariés, les chances des couples homos sont très réduites.

### **Exemple 3 : une insémination avec donneur anonyme, il y a 21 ans ; une mère seule ; question : les enfants ainsi conçus souffrent-ils de ne pas être comme les autres ?**

Une femme célibataire a eu recours à une insémination il y a 21 ans, dans le cabinet d'un médecin. Le donneur est resté anonyme. Enfant, sa fille a eu honte d'avoir une mère lesbienne (entre temps, sa mère vivait avec une femme). Elle faisait tout pour ne pas attirer l'attention, afin qu'on ne la questionne pas sur sa famille. Aujourd'hui elle recommande aux couples homos désireux de recourir à l'IAD de faire appel à un donneur qui puisse être connu de leur(s) enfant(s). En effet elle n'a cessé de se questionner sur ses origines : "il me manque une moitié génétique", dit-elle. A la demande de sa fille adolescente, la mère a tenté

de retrouver le donneur. Mais le médecin qui avait procédé à l'insémination était mort et son successeur a refusé tout contact avec elle lorsqu'elle lui a fait part de sa demande. Aujourd'hui la fille accepte sa mère telle qu'elle est et ne lui reproche plus rien, mais lors d'une conférence devant les membres de l'association "Queer family" à Berlin, elle insiste : "ne prenez pas de don anonyme, vous ne savez pas le mal que vous faites à un enfant !"

Les auteurs de l'article s'interrogent alors : les enfants de couples homos souffrent-ils d'avoir des parents gais ou lesbiens ? En Allemagne, on ne dispose pas d'études qui permettent de répondre à cette question. En Belgique en revanche, des psychologues et des médecins de l'hôpital universitaire de Bruxelles ont observé pendant vingt ans des parents lesbiens et leurs enfants pour finalement constater que "les enfants de familles lesbiennes ne se distinguent pour ainsi dire pas des enfants issus de familles hétérosexuelles" (Patricia Baetens, une des psychologues). Des études faites aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Hollande aboutissent à la même conclusion. En moyenne, les enfants de parents gais et lesbiens sont tout aussi intelligents, équilibrés et en bonne santé que leurs camarades du même âge qui ont grandi avec leur père et leur mère. Dans leurs jeux et leurs comportements à l'égard d'enfants du même âge, ils correspondent à "de vraies filles" et à de "vrais garçons" (sic!). Les enfants de couples gais ou lesbiens ne deviennent pas gais ou lesbiens parce qu'ils ont des parents gais ou lesbiens. Comme on pourrait s'y attendre ils sont toutefois plus tolérants envers les minorités. Toujours selon ces enquêtes, on leur lance parfois des piques au sujet de leurs parents, cependant la plupart des enfants de couples homos ne se sentent pas stigmatisés. Cependant Lela Lähnemann qui travaille à la ville de Berlin (dont l'administration comporte un bureau consacré aux "modes de vie gais et lesbiens") est plus sceptique sur ce point : "schwul" (= homo, gai ; mot repris par les associations gaies, mais qui peut aussi être employé comme insulte) est l'une des insultes préférées dans les cours d'écoles allemandes et selon elle, la plupart des enfants de familles homoparentales ne parlent pas ouvertement de leur famille avec les autres enfants.

Concernant l'éducation des enfants, les couples homos s'en sortent parfois mieux que les hétéros. Dans les foyers homoparentaux, on se partagerait davantage l'éducation des enfants, selon le directeur de l'Institut bavarois de la pédagogie de la petite enfance et de la recherche sur la famille. Wassilios Fthenakis a fait une synthèse des études existant à l'étranger afin de fournir une expertise au Ministère de la justice allemand. Certaines études montrent même que les parents homos répondent de très près aux besoins des enfants. Les couples gais et lesbiens sont contraints de résoudre les conflits autrement que la famille hétérosexuelle avec sa répartition traditionnelle des rôles, tel est l'avis de Gabriele Kämper, du Bureau pour le travail, les affaires sociales et les femmes de la ville de Berlin. Dans aucun des différents types de familles "arc-en-ciel", les rôles ne sont définis par avance, la structure familiale doit tenir compte des intérêts de chacun.

#### **Exemple 4 : un gay divorcé a élevé seul l'une de ses filles après s'être séparé de son épouse.**

Cet homme de 48 ans était pasteur protestant. Il a deux filles âgées aujourd'hui de 17 et de 23 ans. L'aînée est venue s'installer chez son père à l'âge de 14 ans. Aujourd'hui le père et la fille ne vivent plus ensemble. La jeune femme se souvient n'avoir été entourée que de gais et de lesbiennes à l'adolescence. Elle dit avoir eu du mal à fréquenter des hommes hétéros pendant un certain temps, car elle ne connaissait pas leur façon de penser ni de sentir les choses.

#### **Exemple 5 : un couple de gays qui ne peut adopter mais qui élève deux petits garçons que lui a confiés l'Office de la jeunesse.**

Deux gais ont renoncé à adopter un enfant : ils n'avaient quasiment aucune chance d'y parvenir. Pour un enfant à adopter il y a plus de dix demandes d'adoption en Allemagne. L'administration choisit rarement un couple homosexuel. Reste l'adoption à l'étranger. Elle coûte très cher et est contestée parce que les enfants adoptés ne grandissent pas dans leur culture d'origine. En revanche il est plus facile pour des gais d'obtenir la garde temporaire d'enfants, car il n'y a pas assez de couples en Allemagne qui soient prêts à accueillir des enfants vivant dans des conditions difficiles, d'autant plus que la durée de leur séjour dans leur famille d'accueil est incertaine. Très souvent on confie à des couples gais ou lesbiens des enfants "à problèmes" : des enfants handicapés, maltraités ou dont la mère est alcoolique.

Le couple gai choisi comme exemple a décidé d'adresser une demande à l'Office de la jeunesse, qui a d'abord prévenu les deux hommes qu'il examinerait d'abord les demandes de familles formées autour d'un père et d'une mère (afin de ne pas augmenter les difficultés de l'enfant). Mais ensuite le couple ne s'est plus senti discriminé. En 2002, on leur a d'abord confié un petit garçon de deux ans et un an plus tard un deuxième petit garçon issu d'une autre famille. Dans leur entourage, au jardin d'enfants, dans leur famille, ils sont considérés comme les deux papas des enfants. L'un (médecin) travaille toujours à plein temps, l'autre (kinésithérapeute) a d'abord pris un congé de 6 mois pour ensuite travailler à mi-temps. C'est lui qui s'occupe le plus du ménage et passe le plus de temps avec les enfants. "Je suis le papa-maman", dit-il de lui-même. La plus grande incompréhension, ils l'ont rencontrée dans leur cercle d'amis gais. Avant l'arrivée des enfants, les deux hommes sortaient beaucoup ; à présent lorsqu'on les invite à une soirée, ils répondent qu'ils ne peuvent laisser les enfants seuls. Du coup leurs amis qui n'ont pas d'enfants se sont éloignés d'eux. Ce couple vit ce que vivent bien d'autres parents. "Mêmes leurs conflits ressemblent à ceux de parents hétérosexuels".

Le couple dit s'être longtemps demandé s'il était bon pour un enfant de grandir auprès de deux hommes. Finalement ils estiment offrir plus de chaleur et de sécurité aux enfants que n'aurait pu le faire le foyer auxquels ils auraient été confiés. D'autre part ils ne leur donnent pas une "éducation gaie" : ils chantent les mêmes chansons que les autres

enfants, lisent les mêmes histoires et font les mêmes prières. Enfin ils ne vivent pas qu'avec des hommes puisqu'ils reçoivent régulièrement la visite de leurs grand-mères et de leurs marraines.

#### **Exemple 6 : la coparentalité**

L'article raconte comment deux couples amis depuis longtemps - deux hommes et deux femmes - ont décidé de former une famille. L'un des deux hommes a donné de son sperme à l'une des deux femmes et depuis septembre 2003, tous quatre sont les parents d'une petite fille. Avant la naissance, c'est surtout le partenaire du donneur qui se posait des questions sur son rôle futur au sein de ce quatuor de parents. Depuis, les deux hommes se sentent pères et la venue de cet enfant les a encore davantage soudés l'un à l'autre. Les deux mères étaient prêtes à partager l'éducation de l'enfant avec les pères ou à l'assumer seules. Elles les avaient laissés libres d'en décider. Les deux hommes se sont décidés pour le partage. Ils n'ont pas encore de vie de famille commune : la petite fille vit avec ses mères, mais les deux pères habitent non loin et viennent la voir deux fois par semaine. A l'avenir les quatre parents envisagent d'habiter durablement dans la même ville, dans des logements très proches.